

Compte rendu – Session de travail du mardi 20 février 2024

Compte rendu de la session de travail tenue par les membres du Conseil de la Ville de Trois-Rivières le 20 février 2024 en présence des journalistes à la salle de la Commission permanente et par visioconférence.

Sont présents les membres suivants : Mme Pascale Albernhe-Lahaie, Mme Geneviève Auclair, M^e François Bélisle, Mme Maryse Bellemare, M. Jonathan Bradley, M. Dany Carpentier, M. Daniel Cournoyer, M. Richard W. Dober, M. Pierre-Luc Fortin, M. Alain Lafontaine, M. Jean Lamarche, M. René Martin, M. Pierre Montreuil et M. Luc Tremblay.

Est absente : Mme Sabrina Roy.

Examen, suivi (sauf huis clos) et approbation du compte rendu de la session de travail ordinaire de la rencontre du 6 février 2024

Sujet	Aucune modification n'est apportée au compte rendu de la session de travail ordinaire du 6 février 2024.
Décision : s. o.	
Responsable de l'exécution : s. o.	
Échéancier / suivi : s. o.	
Qui est arrivé ou a quitté pendant ce point (élu) – heure : s. o.	
Documents remis, discutés, projetés ou écoutés : s. o.	

Analyse des points à l'ordre du jour de la séance publique

Sujet

Des questions sont posées en lien avec les points 4, 5 et 15, 6, 8, 9, 14, 21, 22, 24, 26, 29, 32, 42, 43, 45, 48, 49, 50, 51 et 54 de l'ordre du jour.

Plus précisément, au point 4, Mme Pascale Albernhe-Lahaie affirme avoir été surprise que la modification soit apportée une fois la halte douceur mise en place et elle demande pourquoi le processus a été inversé. M. Dominic Thibeault répond que la réponse sera donnée à la partie huis clos de la session de travail.

Aux points 5 et 15, M. Pierre-Luc Fortin affirme que le changement de zonage ne représente pas le scénario présenté au Comité consultatif d'urbanisme (CCU). M. Dominic Thibeault répond que les points 5 et 15 sont en concordance avec ce qui a été présenté au CCU.

Au point 6, Mme Pascale Albernhe-Lahaie demande comment la Ville peut jouer un rôle de médiatrice dans ce dossier puisqu'il y a un enjeu avec le club de motoneige. M. Dominic Thibeault répond que ce point va avec le point 28 et que l'acceptation est conditionnelle à l'approbation du club de motoneige.

Au point 8, M. Pierre-Luc Fortin craint que d'étendre le crédit de taxes à ce secteur crée un précédent. Il est d'accord avec le principe des commerces de proximité, mais n'est pas d'accord pour appliquer le crédit à un hôtel. M. Dominic Thibeault répond que le programme de crédit de taxes se restreint aux secteurs en revalorisation et non pas aux premiers quartiers et que le plan d'urbanisme décrit clairement les usages pour les commerces de proximité. M. Richard W. Dober a l'impression que la préoccupation première de la Ville est les taxes que rapporteront ces commerces. M. Jean Lamarche répond qu'à son arrivée en 2019, les gens se réjouissaient de l'annonce de commerces de proximité à Trois-Rivières sur Saint-Laurent. Il s'agit d'une demande des gens qui habitent ce secteur. M. Dober est d'accord que le besoin existe, mais se demande quels seront ces commerces de proximité. M. Robert Dussault répondra à cette question à la partie huis clos. M^e François Bélisle affirme quant à lui ne pas être d'accord avec un crédit de taxes destiné à un secteur pour gens riches.

Au point 9, M. Pierre-Luc Fortin demande pourquoi un taux d'intérêt de 7 % est appliqué alors qu'il y a un taux d'intérêt de 14 % pour les taxes municipales impayées. M^e Annie Pagé explique que dans ce cas-ci, un taux d'intérêt raisonnable est offert aux organismes. M^e François Bélisle souhaite unifier les différents taux d'intérêt. M. Daniel Cournoyer propose d'en discuter à la Commission Assurer une saine gestion de l'organisation.

Au point 14, M. Dany Carpentier demande ce qui est prévu pour impliquer les citoyennes et citoyens. M. Dominic Thibeault répond que le processus inscrit à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* concernant les modifications réglementaires sera appliqué. Il y aura une consultation publique le 19 mars, un avis public publié le 27 mars et l'adoption de la modification le 16 avril prochain.

Au point 21, M. Pierre Montreuil demande quel est le montant de la bonification. M. Dominic Thibeault répond que la subvention maximale de 2 500 \$ passera de 5 000 \$ à 10 000 \$ selon le nombre de mètres linéaires de la façade. Mme Pascale Albernhe-Lahaie rappelle que la question de la cohérence de certains aménagements avait été abordée en comité. M. Thibeault répond que l'équipe Ville offre un accompagnement, mais que les services professionnels sont admissibles pour la subvention.

Au point 22, Mme Pascale Albernhe-Lahaie affirme qu'elle avait demandé à voir les plans de la piste cyclable afin d'avoir une idée du projet. M. Robert Dussault répond que l'équipe n'a pas eu le temps de répondre à la demande reçue dimanche. M. Frédéric Maurais ajoute que le point 22 concerne le règlement d'emprunt, et lorsque le contrat de réalisation des travaux sera accordé, les plans seront fournis.

Au point 24, Mme Pascale Albernhe-Lahaie souhaite porter à l'attention de ses collègues que la nouvelle commission pourrait se rapprocher d'IDÉTR en enlevant le nom « finances » pour le remplacer par le mot « gestion » et elle demande si ce sera effectivement le cas. M. François Vaillancourt répond que dans le Plan d'orientations de la Direction générale, il y a le volet développement économique qui se fonde sur les indicateurs d'IDÉTR. M. Pierre-Luc Fortin affirme qu'il est écrit que les réunions vont se tenir à huis clos et souhaite que l'on spécifie les sujets à huis clos. M. Vaillancourt précise que ces réunions sont ouvertes à tous les élus et élues. M. Fortin indique qu'il est évident que les sujets portant sur les ressources humaines soient discutés à huis clos, mais que pour les autres sujets, il faudrait les traiter selon la nature du dossier.

Au point 26, Mme Geneviève Auclair indique avoir accepté la présidence de la Table de travail sur le développement social, moyennant quelques changements à y apporter. Elle rappelle que trois élus ou élues doivent être membres de la Table de travail et qu'elle est la seule. Si personne ne veut devenir membre, elle propose de piger au sort deux noms. M. Jean Lamarche répond qu'il est membre d'office et qu'il va essayer d'y participer souvent. M. Dany Carpentier se joint à la Table de travail. Après discussion, les membres du conseil décident de modifier la résolution de constitution de la Table de travail pour fixer à deux le nombre d'élues ou d'élus membres et d'accorder le titre de vice-président à M. Carpentier.

Au point 29, M. Pierre-Luc Fortin demande, lorsqu'un projet passe de 10 affiches à 29 affiches, s'il s'agit vraiment d'une dérogation mineure. M. Dominic Thibeault répondra à cette question à huis clos.

Au point 32, M. Dany Carpentier demande si les trente cases de stationnement sont pour les cent quarante-quatre logements. M. Dominic Thibeault répond que le point 32 concerne

quarante-huit logements et que le point 33 concerne aussi quarante-huit logements.

Au point 42, la discussion se tiendra à huis clos.

Au point 43, M^e François Bélisle affirme être réticent quant à la construction de multilogements près du lac Saint-Pierre. M. Dominic Thibeault répond que le point 43 concerne le lotissement et non pas le projet définitif et que des maisons unifamiliales sont prévues sur ces terrains.

Au point 45, M. Dany Carpentier demande où se situe ce lot. M. Robert Dussault répond qu'il s'agit de la Tour des Draveurs. Mme Maryse Bellemare rappelle qu'elle a souvent demandé qu'une adresse approximative soit inscrite à la suite du lot. Mme Pascale Alberne-Lahaie demande pour quelles raisons l'autorisation de passer de soixante unités à quarante-six unités a été accordée alors que la Ville souhaite densifier. M. Dussault explique que la capacité portante du site ne permet pas un projet de seize étages.

Au point 48, Mme Geneviève Auclair demande si le Plan de gestion des actifs en eau a été présenté en comité. M. Frédéric Maurais répond que c'est le cas et que le Plan stratégique en gestion des actifs en eau est une demande du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation qui verse une subvention plus importante quand les villes vont plus loin dans la démarche. Ce soir, le point porte sur l'engagement de la Ville à préparer un Plan de gestion des actifs en eau et de le livrer dans deux ans.

Au point 49, M. Pierre Montreuil demande aux journalistes présents à quel moment elles et ils reçoivent l'ordre du jour de la séance publique. On lui répond que l'ordre du jour est reçu le lundi midi. M. Montreuil demande alors comment il se fait que les médias aient parlé dès lundi matin de ce qui se passe à l'île Saint-Quentin alors que l'ordre du jour n'avait pas encore été diffusé.

Aux points 50 et 51, Mme Pascale Alberne-Lahaie constate que les coûts ont explosé et demande ce que fait la Ville et si elle doit augmenter les sommes au PTI. M. Robert Dussault répond que la Direction de l'approvisionnement fait un travail colossal dans ce dossier et que le regroupement de villes est envisagé. M. François Vaillancourt indique qu'il a demandé une rencontre pour former un regroupement pour les achats afin d'avoir un levier économique à la baisse. Sinon, la Ville doit étirer son carnet de commandes sur une plus longue période. Il ajoute que toutes les villes sont dans la même situation. Mme Alberne-Lahaie demande si en ce moment, il y a urgence et que la Ville fait une acquisition sans regroupement d'achats. M. Vaillancourt répète que le regroupement n'existe pas encore, mais que la Ville va tout tenter pour réduire les coûts.

Au point 54, M. Pierre-Luc Fortin affirme que les interventions au parc Martin-Bergeron sont réduites au minimum et que le point d'eau demandé depuis des années a été retiré du projet. Il se questionne aussi sur le talus. Selon lui, l'idée derrière la subvention était de l'utiliser comme levier et non pas uniquement pour les Jeux du Québec. M. Frédéric Maurais répond que la question du talus concerne uniquement le terrain de balle et que le point d'eau est toujours dans le collimateur de la planification de projet. Le point 54 traite d'un seul contrat. Il y aura conception à l'interne pour le point d'eau et l'éclairage.

M. Dominic Thibeault annonce qu'il n'y a pas de consultation publique avant la séance du soir. Il ajoute que le point 30 est une recommandation négative du Comité consultatif d'urbanisme et que le demandeur a demandé de reporter, séance tenante, la décision. Le point sera retiré et reporté.

M. Dany Carpentier souhaite déposer une résolution en Affaires nouvelles, résolution qui demande un comité spécifique avec les citoyennes et citoyens en matière d'itinérance et la mise en place d'un plan d'action en cette matière. M. Jean Lamarche affirme être en désaccord avec ce dépôt autant sur la forme que sur le fonds. Selon lui, la demande ne doit pas relever d'une résolution. De plus, de nombreux organismes travaillent en itinérance même s'il y a des points à améliorer. Et il ne croit pas que le CIUSSS sera heureux de se faire dire publiquement qu'il ne fait pas son travail alors qu'il faut plutôt qu'il continue de travailler pour lutter contre l'itinérance. M. Lamarche ajoute que des démarches et du porte-à-porte ont été faits et qu'il faut inciter le CIUSSS à rencontrer les citoyennes et citoyens du secteur. En créant un comité parallèle, il est possible que les seules personnes qui participeront aux rencontres soient celles qui sont contre la halte douceur. De plus, ce ne sont pas Point de rue ni la halte douceur qui créent l'itinérance. M. Carpentier répond qu'il souhaite que toutes et tous avancent ensemble. Il ne souhaite pas attaquer les partenaires, mais bien mettre en place un plan d'action formel. M. Lamarche propose un compromis : dire aux citoyennes et citoyens incommodés par la halte douceur que la Ville est avec elles et eux. Les membres du conseil discutent de la mise à jour et de la diffusion du plan d'action en itinérance, du respect du partenariat malgré la lenteur, de la réponse à donner aux personnes qui poseront des questions en exposant ce qui a été fait, ce qui est fait actuellement et ce qui sera fait, de vivre-ensemble, de sentiment de sécurité et de malaise par rapport aux personnes itinérantes. Ils décident de faire participer les personnes qui sont d'accord et en désaccord avec la halte douceur et de rendre publiques les actions de la Ville en itinérance.

Décision : s. o.

Responsable de l'exécution : s. o.

Échéancier / suivi : s. o.

Qui est arrivé ou a quitté pendant ce point (élu) – heure : s. o.

Documents remis, discutés, projetés ou écoutés : s. o.

Tour de table des présidentes et présidents des comités (partie publique)

Sujet	<p>Comité Animer et soutenir la communauté : M. René Martin énonce les sujets discutés à la dernière réunion du comité : bilan du budget participatif (recommandation de conserver la nouvelle formule), mise à jour de la politique de communication, point d'information concernant le réaménagement de la bibliothèque Simone-L.-Roy, révision de la politique d'élagage des bibliothèques, point d'information sur la projection du camp de jour 2024, bilan des divisions du développement social et des loisirs et de la vie communautaire et avancement du dossier des rénovations de l'aréna Jérôme-Cotnoir.</p> <p>Table de travail sur le logement social et abordable : M. Pierre Montreuil informe ses collègues que 821 unités d'habitation sont en chantier, dans différentes catégories de logement.</p> <p>Comité Assurer la mobilité durable dans la Ville : M. Pierre Montreuil annonce que le 8 février 2024, trois citoyennes et citoyens, deux élus et des fonctionnaires se sont réunis pour travailler le plan décennal du réseau cyclable. Mme Pascale Alberne-Lahaie affirme avoir manifesté son intérêt à faire partie de ce comité ad hoc et qu'elle n'a pas été invitée. Elle croit avoir été exclue. M. Montreuil répond que le comité fera rapport au comité Assurer la mobilité durable dans la Ville et qu'il ne partage pas l'inquiétude exprimée par Mme Alberne-Lahaie.</p>
Décision : s. o.	
Responsable de l'exécution : s. o.	
Échéancier / suivi : s. o.	
Qui est arrivé ou a quitté pendant ce point (élu) – heure : s. o.	
Documents remis, discutés, projetés ou écoutés : s. o.	

Point de l'administration publique

Sujet	<p>Suivi et priorisation des points de l'ordre du jour des sessions de travail / M. François Vaillancourt Aucun sujet n'est discuté.</p> <p>Points de la Direction générale (cohérence stratégique, varia, orientations sollicitées) / M. François Vaillancourt Aucun sujet n'est discuté.</p> <p>Plan climat / M. Dominic Thibeault M. Dominic Thibeault annonce que dans la mouvance du nouveau pacte fiscal, 500 millions \$ sont dédiés à la transition climatique des villes dans le cadre du programme Accélérer la transition climatique locale. La date limite pour acheminer la convention signée est le 15 mars 2024. Une ou un signataire sera désigné à la séance du comité exécutif du 26 février, et une présentation sur le programme sera faite à la réunion du comité Assurer la gestion durable des eaux et de l'environnement le 27 février 2024. Pour ne pas manquer l'occasion de recevoir la part de 1,6 million \$ destinée à la Ville de Trois-Rivières, M. Thibeault demande aux membres du conseil si elles et ils sont d'accord pour signer la convention. Les membres sont d'accord. Cette somme pourra être utilisée dans le cadre d'une démarche d'adaptation aux changements climatiques et d'une démarche de réduction des gaz à effet de serre.</p> <p>Calendrier budgétaire 2025 – Proposition / Mmes Nathalie Cournoyer et Cindy Savard Tremblay Mme Cindy Savard Tremblay présente le calendrier budgétaire 2025 qui a été déposé au comité exécutif la semaine dernière. Les convocations seront envoyées une fois que le processus budgétaire aura été approuvé. La seule modification apportée concerne l'adoption du budget et du projet de règlement qui se tiendra en après-midi le mardi 10 décembre 2024.</p>
Décision : s. o.	
Responsable de l'exécution : s. o.	
Échéancier / suivi : s. o.	
Qui est arrivé ou a quitté pendant ce point (élu) – heure : Mme Pascale Alberne-Lahaie quitte la session de travail à 15 h.	
Documents remis, discutés, projetés ou écoutés : Présentation « Processus budgétaire 2025 ».	